

Compte-rendu du Comité d'Orientation du RMT Sols et Territoires du 13 décembre 2023

Liste de présence

En visio

Pour les membres du COR

Rémi Koller (président COR)
Antoine Pierart (Ademe)
David Montagne (AgroParisTech)
Philippe Branchu (CEREMA)
Loïc Commagnac (IGN)
Patricia Laville (MASA)
Gwenael Postec (Open-Forêt)
Flavien Poinçot (RNEST)
Anne Blanchart (Sol &co)
Laetitia Chegard (Suez Eau France)
Laurent Varvoux (Terrena)

Pour les membres du Comité Technique

Joëlle Sauter : Animation du réseau
Laure Soucémarianadin : Animation du réseau et Axe thématique Agriculture-Agroécologie
Bertrand Laroche : Axe 2 Diffusion des données sol (brutes ou élaborées)
Christine Le Bas : Axe 2 Diffusion des données sol (brutes ou élaborées)
Marjorie Ubertosi : Axe 4 Formation
Noémie Pousse : Axe thématique Forêt et Cultures Pérennes
Eric Lucot : Axe thématique Forêt et Cultures Pérennes

Excusés

Antonio Bispo : Animation du réseau et axe thématique Collectivités et pouvoirs publics
Stéphanie Jalabert : Axe 2 Diffusion des données sol (brutes ou élaborées)
Blandine Lemerrier : Axe 3 acquisition et capitalisation des données Sol
Philippe Lagacherie : Axe 3 acquisition et capitalisation des données Sol
Christophe Ducommun : Axe 4 Formation
Yosra Ellili : Axe thématique Collectivités et pouvoirs publics
Pascal Guilbault : Axe thématique Forêts et cultures pérennes

Pour rappel, les membres du COR qui ne l'ont pas fait peuvent encore compléter leur brève présentation [Un document partagé pour se présenter en quelques mots clés](#)

Ordre du Jour

1. Accueil, tour d'écran, présentation rapide
2. Introduction par le président Rémi Koller (Présentation du rôle du COR, lien avec les autres instances de gouvernance du RMT)

Lien vers la présentation : [1 Intro et rôle COR RMT.pdf](#)

3. Bilan mi-parcours du RMT et perspectives 2024-2025

Lien vers la présentation : [2 RMTS T COR2023 bilan perspectives vf.pdf](#)

4. Retour sur l'audition de mi- parcours du RMT sols et territoires et échanges avec le COR sur divers points abordés par le Conseil scientifique et portant sur
 - les liens avec le GIS Sol
 - l'évaluation de satisfaction des cibles de nos livrables
 - la mise à disposition des données sols

Lien vers la présentation : [3 Dispo Données COR.pdf](#)

- la prise en compte des questions de biodiversité

Lien vers la présentation : [4 Biodiversité COR.pdf](#)

- la proposition de directive européenne sur les sols et implication pour le RMT

Lien vers la présentation : [5 RMTS T COR2023 Présentation Directive sols vf.pdf](#)

Restitution des avis et recommandations du COR du RMT S&T

(Rémi Koller)

Après la présentation synthétique du bilan des activités du RMT « à mi-parcours » (issu de la présentation au jury d'audition des RMT¹), plusieurs points ont été soumis au COR, découlant de questions ayant émergées lors de l'audition du RMT du 9 novembre 2023.

Remarques préliminaires, sur le déroulement de ce COR

- ✓ 11 présents sur 23 membres ;
- ✓ Format court visio plutôt apprécié par les membres car ménage leur disponibilité ;
- ✓ Une bonne préparation en amont par le comité technique du RMT ;
- ✓ Mais des temps d'échange contraints par le temps, en partie relayés par les sondages en temps réel permettant à chacun de se prononcer ;
- ✓ Et il n'y a plus d'agriculteur parmi les membres.

¹ Il s'agit d'un jury réuni à l'automne 2023 pour l'audition des RMT et composé de représentants du COST de l'ACTA et du Conseil scientifique de Chambres d'agriculture France, des présidents des conseils scientifiques des ONVAR et de La Coopération Agricole, ainsi que de représentants de l'enseignement agricole et de 3 directions du ministère (DGPE, DGER et DGAL).

1. Quels liens avec le GIS Sol ?

(Question résultant de l'audition par le jury RMT)

Pour 2/3 des membres du COR, ce lien reste flou. Au-delà du nombre et de la question concernant le GIS Sol, ceci reflète une perception floue des rôles et missions respective des 4 grandes entités qui structurent aujourd'hui l'écosystème sol national et de leurs relations : GIS Sol, RMT, RNEST et AFES, d'autant que de nombreux travaux du RMT sont conduits en partenariat entre les uns ou les autres, et que les acteurs composant ces entités sont souvent les mêmes ... (par ex : unité Info&Sols, Chambres d'agriculture impliquées, laboratoires, écoles ...)

Suggestion : une communication commune concertée (mais portée par chacun) permettrait de mieux afficher spécificités et complémentarité des 4 entités pour des acteurs très divers éloignés des cercles spécialisés mais sur lesquels ceux-ci ambitionnent d'agir.

2. Comment est évaluée la satisfaction des cibles de nos livrables ?

(Question résultant de l'audition par le jury RMT)

Les livrables : les produits de type cartes ou BDD, les ouvrages méthodologiques ou pédagogiques, ...

Pas de décompte tenu à jour des ventes, des téléchargements. Pas d'enquête réelle de « satisfaction » auprès des utilisateurs (NB le COR est conscient que c'est du travail en plus pour des moyens disponibles très comptés ...). Et pas énormément de « promotion » des produits (par exemple l'infolettre n'est plus active).

3. La mise à disposition des données sols

(Question résultant de l'audition par le jury RMT)

Au-delà de l'excellence technique des produits disponibles (RRP, accès Géoportail, TypTerres, ...), le témoignage d'un membre du COR utilisateur de terrain potentiel interpelle vivement en insistant sur la nécessité de se pencher sur le caractère « utile, utilisable, utilisé » des produits proposés. Dans la pratique, il souligne, à travers « l'incohérence » perçue des noms de sol entre TypTerres et Géoportail, la confusion qui peut être faite par les utilisateurs non préparés entre des produits aux finalités très différentes ... alors même que le contexte est favorable à leur adoption. En effet, de nombreux outils d'aide aux agriculteurs nécessitent une identification de type de sol pour fonctionner, pour au moins 3 niveaux d'usages : application de la réglementation, agriculture raisonnée à la parcelle, agriculture de précision, nécessitant des degrés croissants de différenciation des types de sol et de résolution spatiale de l'information.

Recommandation sur les deux points, en connexion : il faut développer une vigilance autour de la communication du réseau d'une part, de la lisibilité des produits d'autre part.

Dans la communication, il ne faut pas négliger des niveaux de cibles intermédiaires entre la communauté sol (limitée ...) et les décideurs (débordés !) : les réseaux métiers des opérateurs techniques agricoles et des collectivités locales. Mais le plan de communication et ses supports restent à construire. Peut-être s'agit-il de développer, en l'identifiant comme une tâche distincte de l'animation, un axe d'activité transversal « communication externe » au sein du RMT ?

Pour apprécier la lisibilité des produits et leur valeur d'usage, ce sont des initiatives ciblées et construites qui peuvent permettre d'y parvenir. Le 'Tour des Régions' constitue un exemple d'une telle initiative d'écoute. Mais cette démarche requière une programmation spécifique que le COR ne peut qu'encourager à inscrire dans la programmation moyen terme des activités de RMT.

4. La prise en compte des questions de biodiversité dans les sols

(Question résultant de l'audition par le jury RMT)

Le développement de ce domaine nouveau s'accompagne de demandes de prestations d'analyses par les agriculteurs en vue de produire des diagnostics. Par ailleurs, l'Observatoire National de la Biodiversité concerne aussi la biodiversité dans les sols. Ces deux points, perçus comme des attentes fortes, constituent une opportunité à saisir pour promouvoir le référencement des résultats d'observation « biodiversité » par rapport aux types de sol, TypTerres en particulier, en complément des données d'analyse de terre classiquement utilisées pour l'interprétation par les labos.

Recommandation : le RMT devrait pouvoir s'emparer de cette opportunité. Il s'agit ici de promouvoir l'usage des référentiels sol disponibles auprès des opérateurs de la thématique 'biodiversité dans les sols' par une communication proactive, avec pour argument de faciliter à terme l'interprétation des observations récoltées en constituant une information référencée par type de sol, structurante et complémentaire des autres données de contexte collectées. On est bien dans les missions du RMT. La question de la constitution des BD nationales et des interprétations thématiques aux différentes échelles relèverait plutôt du GIS Sol.

5. La proposition de directive européenne sur les sols et implication(s) pour le/du RMT

(Interpellation du Comité technique au COR)

Cette directive est encore en cours de discussion et son horizon temporel d'application effective se compte encore en années. La lecture rapide du projet conduit à s'interroger sur la place des acteurs sols actuels dans sa mise en application en France :

- Le GIS Sol, vis-à-vis de la surveillance (parce que c'est déjà sa mission)
- Le RMT S&T, pour aider à la définition de bonnes pratiques de gestion des sols² ?
- Le RMT S&T, pour un appui à la définition de « soil districts » ?

Avis du COR :

Il faut se réjouir que la question de la santé des sols, son évaluation et sa préservation soient inscrites à un haut niveau dans l'agenda des politiques publiques. La proposition de directive concerne tous les sols quel que soit leur occupation (agriculture, forêt, urbain, ...).

Il ressort des échanges que le RMT n'est pas à ce stade un acteur de première ligne dans les débats nationaux amorcés autour du contenu de la directive et sa transposition future, contrairement à GIS Sol, INRAE dans sa mission d'appui aux politiques publiques, institutions représentant des acteurs (Chambres d'agriculture France), ...

Il ne paraît ainsi pas opportun pour le RMT de s'impliquer fortement dans le processus d'élaboration de la directive, au détriment de ses autres chantiers actuels. L'atout du RMT est d'être bien identifié dans ses compétences et capacités par les acteurs de première ligne. Il lui faut donc rester en veille active pour saisir des opportunités de nouveaux chantiers pouvant concourir à ses finalités de moyen et de long terme.

² Les États membres devront définir des pratiques positives et négatives en matière de gestion des sols (Proposition de directive européenne sur la surveillance et la résilience des sols, 2023. *Commission Européenne - Questions et réponses* 5 p. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/qanda_23_3637/QANDA_23_3637_FR.pdf

A ce titre, ses propositions élaborées dans le cadre de la commande e-sol peuvent constituer une réponse à certaines des 'commandes' de la directive, en facilitant des échanges pouvant aboutir à la formulation de bonnes pratiques de gestion des sols. Il en est de même pour les travaux conduits autour de l'évaluation de la multifonctionnalité des sols à l'échelle des territoires en réponse aux besoins des collectivités locales, et bien sûr du savoir-faire en accompagnement des utilisateurs des BDD sols.

Par contre, une implication affichée dans une aide à l'application de la directive pourrait constituer une finalité et une dimension structurante d'un prochain programme pluriannuel, pour autant que des besoins concrets aient été suffisamment précisés par les autorités publiques.